

## ADOPTION

Le centre possède des spécimens adultes et sub adultes (3 à 5 ans non sexables) disponible à l'adoption, ils sont en fonction des disponibilités :

- **Hermanni hermanni,**
- **Hermanni Boettgeri,**
- **Testudo Marginata,**
- **Graeca spp,**
- **Terrestris Ibera,**

Les adultes ont plus de 20 ans, (sexes à confirmer en fonction de la disponibilité des spécimens) et quelques subadultes non sexables. Ces tortues proviennent majoritairement de saisies administratives, d'abandons et de spécimens trouvés sur la voie publique.

La nature de la « source - origine » délivrée par la DREAL (source U ou IU), rend le spécimen non éligible à la création d'un élevage commercial.

Les conditions sont en premier d'avoir l'AEA, Déclaration de Détention ou Certificat de Capacité ; Vous trouverez les informations et documents ici

<http://www.cepec-tortues.fr/reglementation/france/>

[Tortues légales par des capacitaires](#)

Vente et don de tortues d'Hermann avec papiers conformes à la législation

Une fois le formulaire complété par écrit ou saisi par télédéclaration, vous en faites une copie que vous conservez et vous envoyer en LR AR à la DDPP de votre département la version papier.

Dans la demande je vous conseille de mentionner dans la zone espèce :

Testudo, qui regroupe la majorité des testudo méditerranéennes.

Ou,

Testudo Hermann qui reprendra les 2 sous espèces Hermanni hermanni et Hermanni Boettgeri,

Ou,

en fonction précisez les espèces que vous souhaitez détenir : Testudo Marginata, Terrestris iberia.

Graeca spp

Évitez de mentionner le sexe, et n'hésitez pas à aller jusqu'au quota de 6 (le maximum) car si par la suite vous souhaitez en adopter une de plus il vous faudra effectuer à nouveau la demande ; le contexte réglementaire évoluant rapidement vous risquez de ne plus être dans les restrictions imposées par le législateur, et devoir effectuer une nouvelle demande.

Ces points sont à l'appréciation des DDPP, elles vous contacteront si elles veulent plus de précisions.

Attention à respecter le minimum vital (espace et nombre) des spécimens.

Concernant le spécimen, il y a un forfait qui correspond à la mise en place du micro-transpondeur (puce électronique obligatoire) enregistrement fichier national i-fap et traitements contre les parasites intestinaux (vermifuge). Une vérification du fonctionnement du micro-transpondeur est effectuée avant la prise en charge du spécimen ou du transporteur. (forfait 100€/spécimen).

**Les femelles sont systématiquement placées avec un mâle, sauf si nous en avons en « surnombre », mais vous pouvez adopter 1 seul spécimen mâle ou sexe indéterminé.**

Lorsque vous récupérez le spécimen vous aurez donc un CIC délivré par la DREAL, la déclaration de marquage, un fichier i-fap (numérique) et un bon de cession à vos noms.

Vous aurez aussi une fiche sur la détention des Testudo, et une charte d'adoption à valider.

Je rappelle que nous ne maîtrisons pas « la nature de la source » délivrée par la DREAL (inconnue, née en captivité, commerce, etc..) et les délais pour obtenir le CIC.

Le transport peut être effectué par une compagnie agréée avec laquelle le centre a passé une convention. Nous avons un forfait « national » pour 4 kg à 135€.

Bien évidemment le placement est définitif. Voilà dans les grandes lignes le processus.

Nous effectuons toutes les démarches (hormis déclaration de détention, et registre) une fois que vous nous aurez confirmé votre adoption.

Bien cordialement,

Le responsable du centre de soins-transit-refuge, CEPEC

Vincent MORCILLO

[contact@cepec-tortues.fr](mailto:contact@cepec-tortues.fr)